



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/16
15 mars 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixantième réunion
Montréal, 12 - 15 avril 2010

COOPERATION BILATERALE

| TITRE DU PROJET | AGENCE BILATERALE |
|---|----------------------|
| Plan d'élimination de CFC de phase terminale dans le secteur de l'entretien (deuxième tranche) au Chili | Canada |
| Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) au Mexique | Canada |
| Plan de gestion de l'élimination de phase terminale pour les substances de l'Annexe A Groupe I (troisième tranche) en Uruguay | Canada |
| Mise en oeuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO en Europe et dans les pays du réseau de l'Asie centrale (seconde tranche) | République tchèque |
| Projet de démonstration sur la destruction des SAO superflus (phase I) au Mexique | France |
| Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC en Afghanistan | Allemagne |
| Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC au Botswana | Allemagne |
| Plan de gestion de l'élimination de phase terminale (deuxième tranche) au Botswana | Allemagne |
| Elimination à l'échelle nationale des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, quatrième tranche) en Zimbabwe | Allemagne |
| Elimination du HCFC-141b dans la fabrication de polyuréthane rigide et de mousses à peau intégrale à Poly-Mix en Croatie | Italie |
| Publication de deux manuels techniques sur les expériences acquises dans l'élimination des SAO | Italie |
| Etude des mécanismes et des stratégies de comptabilisation des réductions des émissions liées à l'élimination des HCFC dans le régime climatique après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la comptabilisation du carbone dans l'introduction de produits de remplacement des HCFC | Italie |
| Projet de démonstration pour valider l'utilisation du CO2 super-critique dans la fabrication de mousses de polyuréthane rigide vaporisées en Colombie | Japon |
| Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination de HCFC (Secteur de la production de mousse de polystyrène extrudée) en Mongolie | Japon |
| Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) au Mexique | Espagne |

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Note sur l'organisation du présent document

1. Le présent document brosse un tableau général des demandes des agences bilatérales, en indiquant si ces demandes sont admissibles aux fins d'approbation par le Comité exécutif, compte tenu du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2009-2010. Il fait un recoupement avec les documents pertinents de la réunion portant sur les demandes des agences bilatérales et contient, à la fin du document, la recommandation standard sur l'année d'imputation de la coopération bilatérale. Le document examine en détails six demandes. Une demande vient du gouvernement de la République tchèque : Mise en oeuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO en Europe et dans les pays du réseau de l'Asie centrale (deuxième tranche). Deux demandes sont présentées par le gouvernement de l'Allemagne : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC en Afghanistan, et Elimination à l'échelle nationale des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, quatrième tranche) en Zimbabwe. Deux demandes sont soumises par le gouvernement de l'Italie : Publication de deux manuels techniques sur les expériences acquises dans l'élimination des SAO, et Etude des mécanismes et des stratégies de comptabilisation des réductions des émissions liées à l'élimination des HCFC dans le régime climatique après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la comptabilisation du carbone dans l'introduction de produits de remplacement des HCFC; et enfin, une demande vient du gouvernement du Japon : Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination de HCFC (Secteur de la production de mousse de polystyrène extrudée) en Mongolie.

2. Un total de quinze projets de coopération bilatérale, d'une valeur de 4 633 704 \$US (incluant les frais d'agence) ont été reçus par le Secrétariat, pour approbation à la 60^e réunion. Trois projets du gouvernement du Canada; un du gouvernement de la République tchèque; un du gouvernement de la France; quatre du gouvernement de l'Allemagne; trois du gouvernement de l'Italie; deux du gouvernement du Japon et un du gouvernement de l'Espagne.

3. Le Tableau 1 donne le sommaire de la valeur et du nombre des demandes présentées par les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon et de la République tchèque.

Tableau 1

VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPERATION BILATERALE, PAR AGENCE BILATERALE (incluant les frais d'agence)

| Agence bilatérale | Montant total demandé (\$US) | Nombre de projets |
|--------------------|------------------------------|-------------------|
| Canada | 887 922 | 3 |
| République tchèque | 90 965 | 1 |
| France | 1 120 000 | 1 |
| Allemagne | 305 008 | 4 |
| Italie | 770 566 | 3 |
| Japon | 566 243 | 2 |
| Espagne | 893 000 | 1 |
| Total | 4 633 704 | 15 |

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Introduction

4. Le Tableau 2 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement du Canada. La valeur de cette demande (887 922 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Canada pour 2010 (963 805 \$US).

Tableau 2

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|--|---------|------------------------------------|---------------------------------|
| Plan d'élimination de CFC de phase terminale dans le secteur de l'entretien (deuxième tranche) | Chili | 261 500 | (1) |
| Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) | Mexique | 500 000 | (2) |
| Plan de gestion de l'élimination de phase terminale pour les substances de l'Annexe A Groupe I (troisième tranche) | Uruguay | 30 000 | (3) |
| Frais d'agence | | 96 422 | |
| TOTAL | | 887 922 | |

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/23

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/42

CHILI : Plan d'élimination de CFC de phase terminale dans le secteur de l'entretien (deuxième tranche) (261 500 \$US)

5. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/23.

MEXIQUE : Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) (500 000 \$US)

6. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34.

URUGUAY : Plan de gestion de l'élimination de phase terminale for les substances de l'Annexe A Groupe I (troisième tranche) (30 000 \$US)

7. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/42.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE

Introduction

8. Le Tableau 3 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de la République tchèque. La valeur de cette demande (90 965 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la République tchèque pour 2010 (90 973 \$US).

Tableau 3

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|--|--------|------------------------------------|---------------------------------|
| Mise en oeuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO en Europe et dans les pays du réseau de l'Asie centrale (deuxième tranche) | Europe | 80 500 | 80 500 |
| Frais d'agence | | 10 465 | 10 465 |
| TOTAL | | 90 965 | 90 965 |

REGION :

EUROPE : Mise en oeuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO en Europe et dans les pays du réseau de l'Asie centrale (seconde tranche) (80 500 \$US)

Description du projet

9. De concert avec le PNUE, le gouvernement de la République tchèque demande un montant de 80 500 \$US pour le financement de la seconde tranche du projet de mise en oeuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO dans les pays de l'ECA, qui avait été approuvé en principe à la 57^e réunion. Ce projet continuera d'être mis en oeuvre dans le cadre de l'activité de réseautage du PNUE au titre du PAC et d'être lié au réseau ODSONET/ECA.

10. Dans leur soumission, la République tchèque et le PNUE ont présenté un rapport détaillé des activités réalisées durant la première année du projet. Le rapport contient des renseignements détaillés sur la consultation menée, les outils d'information et les matériaux de sensibilisation élaborés, ainsi que des informations sur les résultats de l'étude succincte entreprise, parmi les autres activités de la première année de mise en oeuvre. Les membres du Comité exécutif peuvent obtenir sur demande un exemplaire du rapport.

11. La soumission inclut en outre le plan de travail proposé pour 2010, qui indique les activités qu'il reste à réaliser d'après la soumission initiale à la 57^e réunion. Le gouvernement de la République tchèque continuera à assumer les coûts des autres éléments, tels que les experts et les spécialistes en ressources, les études succinctes et les coûts d'établissement du système régional d'échange d'informations et l'établissement d'outils de mise en oeuvre et d'outils de gestion durant cette seconde année.

Observations du Secrétariat du Fonds

12. Cette proposition de projet a été approuvée à la 57^e réunion par le Comité exécutif aux fins de mise en œuvre conjointe par la République tchèque et le PNUE. A ladite réunion, le Comité est convenu dans sa décision 57/17 a) que « pour la demande de financement de la seconde année, le gouvernement de la République tchèque et le PNUE devront préparer un rapport conjoint sur les résultats de la première année de fonctionnement du réseau ». Ayant examiné le rapport soumis conjointement par les deux agences, conformément à la décision 57/17, le Secrétariat a conclu que ce rapport était détaillé et complet. Le rapport passait en revue les principales activités et réalisations de la première année. Le Secrétariat a noté par ailleurs que le rapport faisait état des incidences favorables du suivi des mouvements des SAO dans la région et des conclusions importantes de l'étude succincte sur la façon de résoudre les divergences entre les données. Les deux agences ont également fourni un calendrier pour le plan de travail annuel de 2010.

13. Le financement de l'élément PNUE est examiné dans le Programme de travail du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/18).

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la seconde et dernière tranche du projet de mise en œuvre de la coopération régionale afin de mettre en application les mesures de réglementation du commerce de SAO en Europe et dans les pays du réseau de l'Asie centrale (seconde tranche), pour un niveau de financement de 80 500 \$US, plus les coûts d'appui, comme il est indiqué dans le Tableau 3 ci dessus, étant entendu qu'aucun autre financement ne sera accordé pour ce réseau régional de mise en œuvre et qu'il conviendrait d'intégrer les activités de surveillance des SAO dans la région dans le réseau d'Europe et d'Asie centrale financé au titre du Programme d'aide à la conformité.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE**Introduction**

15. Le Tableau 4 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de la France. La valeur de cette demande (1 120 000 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la France pour 2010 (2 039 952 \$US).

Tableau 4**SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE**

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|--|-------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Projet de démonstration sur la destruction des SAO superflus (phase 1) | Mexique | 1 000 000 | (1) (*) |
| Frais d'agence | | 120 000 | |
| TOTAL | | 1 120 000 | |

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34

(*) En suspens

MEXIQUE : Projet de démonstration sur la destruction des SAO superflus (phase 1) (1 000 000 \$US)

16. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

17. Le Tableau 5 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de cette demande (305 008 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Allemagne pour 2010 (2 776 808 \$US).

Tableau 5

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|---|-------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC | Afghanistan | 30 000 | (*) |
| Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC | Botswana | 150 000 | 150 000 |
| Plan de gestion de l'élimination de phase terminale (deuxième tranche) | Botswana | 50 000 | (1) |
| Elimination à l'échelle nationale des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, quatrième tranche) | Zimbabwe | 40 000 | (2) |
| Frais d'agence | | 35 008 | 19 500 |
| TOTAL | | 305 008 | 169 500 |

(*) Examen individuel

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/22

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/44

AFGANISTAN : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC (30 000 \$US)

Description du projet

18. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande pour la préparation d'un projet d'investissement d'une valeur de 30 000 \$US pour une entreprise du secteur de la réfrigération en Afghanistan, conformément à la décision 56/16. A l'appui de cette demande, le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que, durant le sondage réalisé aux fins de la préparation du PGEH, une entreprise de fabrication de matériel de réfrigération utilisant du HCFC-22 a été identifiée.

19. L'entreprise, Qasr Yakh, est située dans la ville de Herat. Elle a commencé son fonctionnement en mai 2007 et appartient à 100 pour cent à des ressortissants afghans. Elle produit sur commande du matériel de réfrigération en rassemblant des pièces faites sur place ou importées. Ses produits sont des systèmes de réfrigération autonomes de tous types, tels que des réfrigérateurs, des refroidisseurs d'eau,

des congélateurs de crème glacée, des machines à glaçons, des refroidisseurs de bouteilles, des présentoirs de nourriture fraîche et de petits congélateurs commerciaux.

Observations du Secrétariat du Fonds

20. Le Secrétariat a examiné en détails la soumission et a déterminé que les informations fournies et le financement demandé sont conformes à la décision 56/16. Il a noté cependant que l'entreprise n'a commencé à fonctionner qu'en mai 2007, et que le Comité exécutif n'a pas encore statué sur la date limite de l'admissibilité des entreprises de production qui utilisent des HCFC.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

21. Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif est invité à déterminer s'il convient d'approuver la demande du gouvernement de l'Allemagne pour la préparation d'un projet d'investissement dans le cadre du PGEH de l'Afghanistan, au niveau de financement de 30 000 \$US indiqué au Tableau 5 ci-dessus, conformément à la décision 56/16.

BOTSWANA : Préparation d'un plan de gestion de l'élimination de HCFC (150 000 \$US)

Description du projet

22. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Botswana. La consommation de HCFC au Botswana pour 2007 est indiquée comme étant de 10 tonnes PAO, composée de HCFC-22 et de HCFC-141b.

Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds

23. Le Secrétariat constate que la demande du Botswana correspond aux dispositions de la décision 56/16, selon laquelle seuls les pays ne consommant que du HCFC-22 recevront des fonds d'une valeur de 150 000 \$US pour la préparation de leur PGEH (phase 1). Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la demande de préparation de projet pour un PGEH pour le Botswana, au niveau de financement indiqué au Tableau 5.

BOTSWANA : Plan de gestion de l'élimination de phase terminale (deuxième tranche) (50 000 \$US)

24. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/22.

ZIMBABWE : Elimination à l'échelle nationale des substances de l'Annexe A (Groupe I) (phase II, quatrième tranche) (40 000 \$US)

25. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/44.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE

Introduction

26. Le Tableau 6 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Italie. La valeur de cette demande (770 566 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Italie pour 2010 (1 644 329 \$US).

Tableau 6

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|---|---------|------------------------------------|---------------------------------|
| Elimination du HCFC-141b dans la fabrication de polyuréthane rigide et de mousses à peau intégrale à Poly-Mix | Croatie | 251 917 | (1) |
| Publication de deux manuels techniques sur les expériences acquises dans l'élimination des SAO | Mondial | 110 000 | (*) |
| Etude des mécanismes et des stratégies de comptabilisation des réductions des émissions liées à l'élimination des HCFC dans le régime climatique après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la comptabilisation du carbone dans l'introduction de produits de remplacement des HCFC | Mondial | 320 000 | (*) |
| Frais d'agence | | 88 649 | |
| TOTAL | | 770 566 | |

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/27

(*) Examen individuel

CROATIE : Elimination du HCFC-141b dans la fabrication de polyuréthane rigide et de mousses à peau intégrale à Poly-Mix (251 917 \$US)

27. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/27.

MONDIAL : Publication de deux manuels techniques sur les expériences acquises dans l'élimination des SAO (110 000 \$US)

Description du projet

28. Le gouvernement de l'Italie a soumis une demande pour la préparation de deux manuels techniques sur les expériences acquises dans l'élimination des SAO. Les deux manuels proposés sont les suivants :

- a) Leçons retenues de la mise en œuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle et défis futurs pour assurer la pérennité des résultats (55 000 \$US);

- b) Adoption de technologies à faible impact environnemental pour l'élimination de CFC dans les secteurs de la réfrigération et des mousses : l'expérience réussie du Protocole de Montréal (55 000 \$US).

29. Ces publications sont proposées afin de tirer parti des expériences acquises durant la mise en œuvre des projets d'investissement pour l'élimination des CFC et du bromure de méthyle et d'offrir aux Centres nationaux de l'ozone et aux parties prenantes des outils pratiques pour la sélection de technologies et de solutions de rechange dans l'élimination d'autres SAO. Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI au nom du gouvernement de l'Italie.

Observations du Secrétariat du Fonds

30. Le Secrétariat a noté que les activités proposées par l'Italie sont normalement celles qui sont réalisées par le PNUE dans le cadre de ses fonctions de centre de diffusion de l'information. Lors des pourparlers avec le représentant du gouvernement de l'Italie, il a été expliqué que ces publications seraient de nature plus technique et qu'elles visent d'avantage des projets particuliers réalisés par le gouvernement de l'Italie et par l'ONUDI. L'objet est de diffuser ces informations afin de rendre compte du succès de ces projets et d'en permettre l'utilisation dans l'établissement de stratégies pour l'élimination de HCFC, et en même temps d'informer les parties prenantes de la qualité du partenariat entre le PNUE et l'Italie, en particulier dans la mise en œuvre des projets relatifs au bromure de méthyle.

31. Le Secrétariat a également signalé au gouvernement de l'Italie que, pour le moment, ces projets ne sont pas requis aux fins de conformité.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

32. Le Comité exécutif est invité à déterminer s'il convient d'approuver la demande du gouvernement de l'Italie pour la préparation de deux publications techniques sur les expériences tirées de la mise en œuvre de projets dans le cadre du Protocole de Montréal, au niveau de financement de 110 000 \$US, plus les coûts d'appui.

MONDIAL : Etude des mécanismes et des stratégies de comptabilisation des réductions des émissions liées à l'élimination des HCFC dans le régime climatique après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la comptabilisation du carbone dans l'introduction de produits de remplacement des HCFC (320 000 \$US)

Description du projet

33. Le gouvernement de l'Italie a soumis une demande de financement pour la détermination d'un mécanisme approprié de comptabilisation des réductions des émissions (RE) de gaz à effet de serre découlant d'activités d'élimination de HCFC, au niveau de financement de 320 000 \$US, plus coûts d'appui. La proposition vise à mettre au point un mécanisme financier opérationnel pour étudier les synergies entre le Protocole de Montréal et le financement du carbone, en vue de l'introduction de solutions à faible impact climatique en remplacement des HCFC. Le résultat escompté sera une méthodologie qui permettra de déterminer les RE dans les projets relevant du Protocole de Montréal qui pourraient servir d'effets de levier pour assurer le cofinancement auprès d'autres sources. Une description détaillée de la proposition figure en annexe au présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

34. Le Secrétariat a noté que cette proposition était très similaire aux propositions de mobilisation de ressources présentées par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale. Il a également constaté que la proposition permettrait éventuellement de renforcer la capacité de l'agence bilatérale d'élaborer de telles méthodologies, activité qui n'est pas nécessairement considérée comme un surcoût pour le Fonds multilatéral.

35. Le Secrétariat a eu des entretiens très approfondis avec le représentant du gouvernement de l'Italie pour lui demander des éclaircissements sur ces questions. Il a été expliqué que la soumission de la proposition avait pour principal objet de réduire au minimum les retards possibles dans la détermination des avantages pour le climat de l'élimination des HCFC requise dans la décision XIX/6. L'étude, qui couvre l'élaboration de la méthodologie proposée, la consultation avec des donateurs potentiels et la détermination de leurs exigences, vise à anticiper les mesures et les difficultés émergentes liées aux aspects de cofinancement de l'élimination des HCFC. Une fois l'étude réalisée, des sources de financement pourraient être identifiées, ainsi que leurs exigences particulières.

36. La décision 54/39 a établi des lignes directrices pour la préparation de PGEH, demandant en particulier que les pays visés à l'Article 5 trouvent des incitations et des ressources financières potentielles pour cofinancer leurs PGEH définitifs, qui pourraient être pertinentes pour assurer que l'élimination des HCFC donne des avantages, conformément au paragraphe 11 b) de la décision XIX/6 mentionnée plus haut.

37. Le Secrétariat a constaté par ailleurs qu'à ses 57^e et 58^e réunions, le Comité exécutif s'était penché sur un mécanisme d'obtention de revenus supplémentaires à partir d'emprunts et d'autres sources. A sa 59^e réunion, durant l'examen de ce même point de l'ordre du jour, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, par sa décision 59/48, de regrouper les éléments présentés sur un mécanisme de financement spécial, avec des éléments supplémentaires contribués par des membres d'ici la fin de 2009, ainsi que toutes autres questions relatives à la décision XIX/6, paragraphe 11 b) de la dix-neuvième Réunion des Parties, aux fins d'examen à la 60^e réunion. La note révisée sera aussi examinée à la 60^e réunion. Elle sera débattue au titre du point 11 de l'ordre du jour, puisque la proposition fait partie de la catégorie de la mobilisation des ressources.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

38. Le Comité exécutif est invité à examiner la demande de l'Italie de financer le projet d'une étude des mécanismes et des stratégies de comptabilisation des réductions des émissions liées à l'élimination des HCFC dans le régime climatique après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la comptabilisation du carbone dans l'introduction de produits de remplacement des HCFC, en tenant compte des informations présentées ci-dessus et dans les débats sur le point 11 de l'ordre du jour – Mesures d'encouragement associées à l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral et au mécanisme de financement spécial.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

Introduction

39. Le Tableau 7 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement du Japon. La valeur de cette demande (566 243 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Japon pour 2010 (5 382 029 \$US).

Tableau 7

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DU JAPON

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|---|----------|------------------------------|---------------------------|
| Projet de démonstration pour valider l'utilisation du CO ₂ super-critique dans la fabrication de mousses de polyuréthane rigide vaporisées | Colombie | 441 100 | (1) |
| Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination de HCFC (Secteur de la production de mousse de polystyrène extrudée) | Mongolie | 60 000 | 60 000 |
| Frais d'agence | | 65 143 | 7 800 |
| TOTAL | | 566 243 | 67 800 |

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/25

COLOMBIE : Projet de démonstration pour valider l'utilisation du CO₂ super-critique dans la fabrication de mousses de polyuréthane rigide vaporisées (441 100 \$US)

40. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/25.

MONGOLIE : Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination de HCFC (Secteur de la production de mousse de polystyrène extrudée) (60 000 \$US)

41. Le gouvernement du Japon a demandé des fonds supplémentaires pour la préparation d'un projet d'investissement pour la Mongolie, qui avait déjà approuvé le financement de la préparation du PGEH. Dans sa demande, le Japon a donné des informations de base sur la consommation de HCFC du pays et sur les secteurs qui utilisent des HCFC, ainsi que sur la façon dont les plans sectoriels seront liés à un PGEH complet, en particulier pour des pays où la mise en œuvre est assurée par plus d'une agence.

Observations du Secrétariat

42. La Mongolie a demandé un changement des données de 2008 sur les HCFC, en raison d'une augmentation du niveau de consommation. Le pays a expliqué que la consommation accrue de HCFC était due à deux entreprises de fabrication qui font l'objet de la demande de préparation.

43. Le Secrétariat, ayant examiné la soumission en détail, a constaté que les informations présentées par la Mongolie et le financement demandé sont conformes aux dispositions de la décision 56/16. Il a noté en outre que le PNUE, en sa qualité d'agence principale pour le processus de préparation du PGEH, avait été consulté pour la Mongolie, et que la répartition des responsabilités était clairement comprise par chacune des agences.

Recommandation du Secrétariat

44. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la demande de préparation d'activités d'investissement dans le PGEH de la Mongolie, au niveau de financement indiqué au Tableau 7 ci-dessus.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ESPAGNE

Introduction

45. Le Tableau 8 fait le sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Espagne. La valeur de cette demande (893 000 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Espagne pour 2010 (960 891 \$US).

Tableau 8

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE L'ESPAGNE

| Titre du projet | Pays | Montant total demandé (\$US) | Montant recommandé (\$US) |
|--|---------|------------------------------------|---------------------------------|
| Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) | Mexique | 800 000 | (1) |
| Frais d'agence | | 93 000 | |
| TOTAL | | 893 000 | |

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34

Mexique : Plan national d'élimination du bromure de méthyle (deuxième tranche) (800 000 \$US)

46. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/34.

RECOMMANDATION GENERALE

47. Le Comité exécutif est invité à charger le Trésorier d'imputer comme suit les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 60^e réunion :

- a) [887 922 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2010;
- b) 90 965 \$US (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour 2010;
- c) [1 120 000 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de la France pour 2010;
- d) [305 008 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2010;
- e) [770 566 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2010;
- f) [566 243 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2010;
- g) [893 000 \$US] (incluant les frais d'agence) contre le solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2010;
